



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 9
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D22042024_02 : Convention tripartite relative au raccordement à l'éclairage public des caméras de vidéo protection entre le SYDEV, la Commune des Achards et la Communauté de Communes du Pays des Achards

Monsieur Didier RETAILLEAU, adjoint à l'urbanisme et au cadre de vie, rappelle que la commune s'est engagée dans la mise en place de vidéo protection sur l'ensemble de son territoire, y compris sur la zone d'activités économiques de compétence intercommunale.

Le mécanisme d'autorisation d'installation du système étant lié au pouvoir de police du Maire, la commune porte ce dossier qui se trouve désormais en phase de finalisation tant technique qu'administrative.

Certaines caméras pour des raisons techniques ont dû être installées sur des mâts d'éclairage public. C'est pourquoi, le SYDEV propose de conclure une convention tripartite concernant le raccordement des dites caméras à l'éclairage public et définissant les engagements et les responsabilités de chacun (cf. convention jointe).

Après avoir pris connaissance de la convention proposée et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver ladite convention
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 29/04/2024, Au registre



Le Maire,

Michel VALLA

